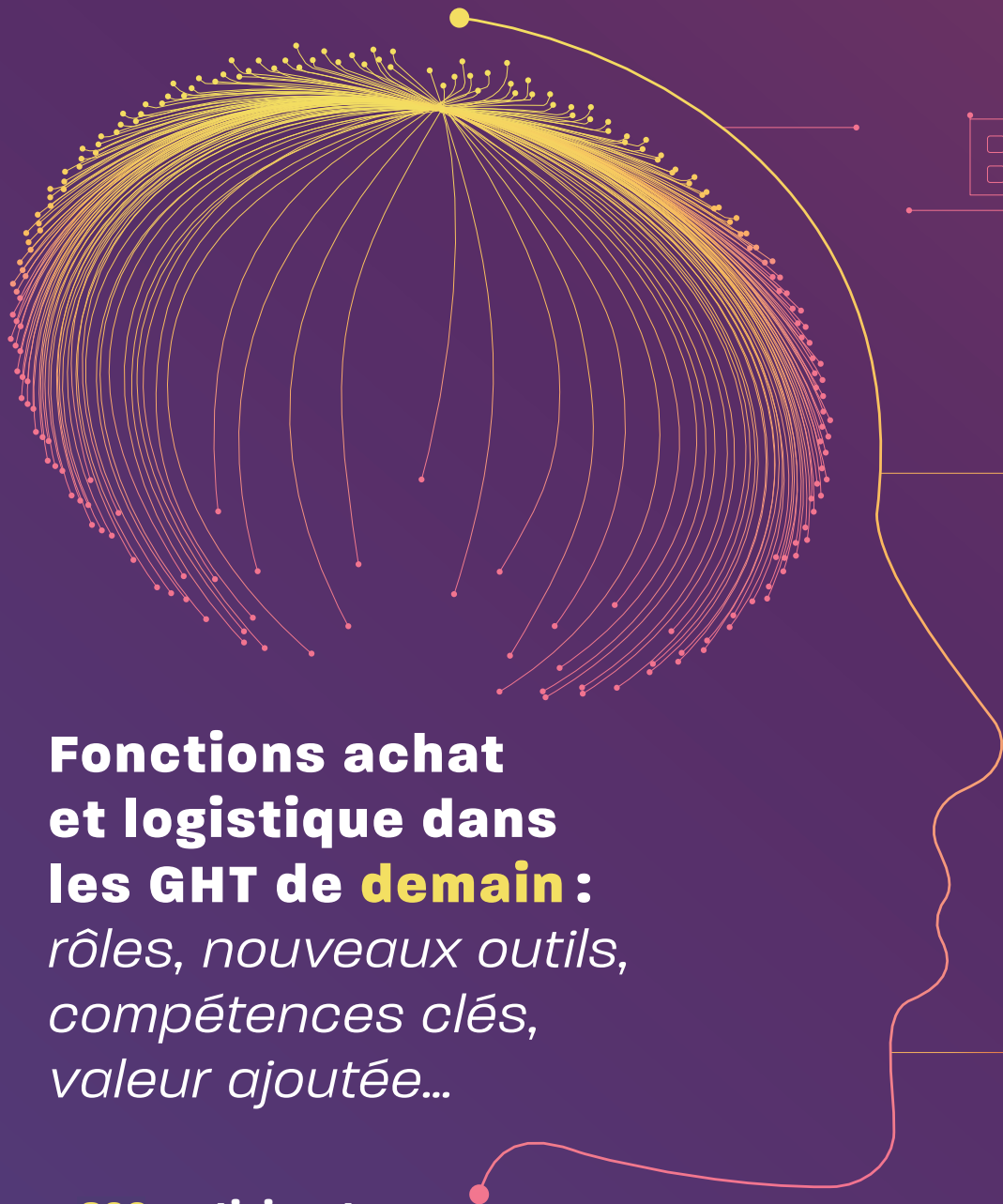


jial

14^e édition
*Les journées
achat et logistique*

4 & 5 décembre 2025
Beffroi de Montrouge



Fonctions achat et logistique dans les GHT de **demain** :

*rôles, nouveaux outils,
compétences clés,
valeur ajoutée...*

- **800 participants**
- **5 parcours thématiques**
- **25 ateliers**
- **Resah expo** pour découvrir les solutions proposées par la centrale d'achat



Un événement

resah

www.journees-achat-logistique.fr

Exposez Stands à la carte

	TARIF avant le 12 sept. 2025	TARIF à partir du 13 sept. 2025
6 m² - 1 desk + 2 tabourets <i>+ spot + branchement électrique + 2 badges compris pour accéder aux ateliers (incluant pauses et repas)</i>	6 700 €	7 300 €
5 m² - 1 desk + 2 tabourets <i>+ spot + branchement électrique + 2 badges compris pour accéder aux ateliers (incluant pauses et repas)</i>	5 800 €	6 400 €
4 m² - 1 desk + 2 tabourets <i>+ spot + branchement électrique + 2 badges compris pour accéder aux ateliers (incluant pauses et repas)</i>	4 500 €	5 100 €
Badge exposant supplémentaire <i>Incluant pauses et repas, sans accès aux ateliers</i>	500 €	
Badge exposant supplémentaire avec Pass Ateliers <i>Incluant pauses et repas, avec accès aux ateliers</i>	800 €	

Communiquez Supports de communication



Insertion sacoches

Goodies - à fournir par l'exposant*

Diffusés dans les sacoches des congressistes (800 exemplaires) :
Plaquettes concernant une ou plusieurs solutions référencées Resah, stylos,
blocs-notes, clés USB, etc.

1 000 € (Nombre limité)

* Les éléments devront être communiqués en amont à l'organisateur pour validation.
Nous vous invitons à privilégier une démarche RSE dans le choix de vos goodies et l'impression de vos documents.

Tous les tarifs indiqués sont hors taxes.

Nos packs

(nombre limité)

Bronze

Avant le 12 septembre

5 099 €

au lieu de 5 300 €

À partir du 13 septembre

5 599 €

au lieu de 5 900 €

- Stand de 4 m²
- 3 badges inclus

Argent

Avant le 12 septembre

7 740 €

au lieu de 8 400 €

À partir du 13 septembre

8 280 €

au lieu de 9 000 €

- Stand de 5 m²
- 4 badges inclus
- Insertion sacoches

Or

Avant le 12 septembre

8 999 €

au lieu de 10 100 €

À partir du 13 septembre

9 499 €

au lieu de 10 700 €

- Stand 6 m²
- 5 badges inclus
- Insertion sacoches

Bon de commande

À retourner avant le 14 octobre 2025

Raison sociale :

Nom et prénom du responsable du stand :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

E-mail : Tél. :

N° TVA intracommunautaire* :

(*) N° de TVA obligatoire pour tout pays appartenant à l'UE

N° SIRET :

Adresse de facturation (si différente) :

Email pour l'envoi de la facture :

SIRET de facturation (si différent) :

N° de bon de commande (à indiquer sur votre facture si besoin) :

Nom (ou n°) du marché pour lequel vous êtes référencé :

☐ Ayant pris connaissance des conditions générales de vente, nous demandons à participer aux journées achat et logistique, les 4 et 5 décembre 2025 – Beffroi de Montrouge

À la carte

☐ Stand de m² = € HT

☐ Badge supplémentaire = 500 € HT X
(sans accès aux ateliers)

☐ Badge supplémentaire
avec Pass Ateliers = 800 € HT X
(accès limité)

☐ Insertion sacoches = 1 000 € HT
(accès limité)

Packs

☐ **BRONZE** : Avant le 12 septembre = 5 099 €
À partir du 13 septembre = 5 599 €

☐ **ARGENT** : Avant le 12 septembre = 7 740 €
À partir du 13 septembre = 8 280 €

☐ **OR** : Avant le 12 septembre = 8 999 €
À partir du 13 septembre = 9 499 €

Total

TOTAL HT = €

TOTAL TTC (TVA 20 %) = €

Nom :

Prénom :

Fonction :

Date, signature et cachet de l'entreprise

Conditions générales de vente JAL 2025

La signature des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) emporte acceptation sans réserve des termes ci-après, ainsi que des tarifs figurant dans le bon de commande.

1. DÉFINITIONS

Exposant : désigne toute personne morale ou physique participant au salon et signataire des présentes CGV.

Organisateur : désigne le GIP Resah,

Manifestation : désigne le salon organisé par le Resah

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités de participation de l'Exposant à la Manifestation.

3. MONTANT DE LA PARTICIPATION

L'Exposant s'engage à régler le montant indiqué dans le bon de commande, en fonction de l'emplacement et des options choisies.

4. ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS ET BADGES

L'Organisateur définit le plan et attribue les emplacements selon l'ordre de réception des bons de commande, dans la limite des disponibilités. Il peut procéder à des ajustements si nécessaire et en informe l'Exposant. Par ailleurs, l'Exposant est informé que les badges non utilisés ne sont ni repris, ni remboursés.

5. RÉSERVATION ET CONFIRMATION

Toute réservation doit être accompagnée d'un premier acompte pour l'ouverture du dossier et la confirmation de sa participation.

À défaut de règlement, la réservation ne sera pas confirmée.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Pour toute réservation avant le 12 septembre 2025 : acompte de 30 % à la signature, solde facturé le 3 novembre 2025.

Pour toute réservation à compter du 13 septembre 2025 : paiement intégral à la signature.

Le solde doit être réglé au plus tard le 19 novembre 2025.

Les paiements sont effectués par chèque ou virement bancaire.

En cas de non-paiement, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler la participation et de retirer toute mention dans le programme officiel.

En cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 30 jours de la Manifestation, le Resah se réserve le droit de conserver 30 % du montant payé à titre de pénalité.

En cas de retard de paiement, à compter du 31^{ème} jour, l'Exposant s'expose à des pénalités de retard au taux légal et à une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrements.

7. RESPONSABILITÉ

L'Organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les Exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la Manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendie et sinistre quelconque, etc.

8. ASSURANCE

Les Exposants et l'Organisateur contractent une assurance auprès d'une compagnie agréée, conformément aux dispositions du Code des Assurances. L'Organisateur se réserve le droit de réclamer tout justificatif et attestation.

9. RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'exposant s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés et prestataires le règlement intérieur fixé par le gestionnaire de la salle.

10. SUSPENSION, REPORT OU ANNULATION DE LA MANIFESTATION

Les obligations de l'Organisateur sont suspendues en cas de force majeure, cas fortuit ou fait du Prince, ou d'événements extérieurs à sa volonté rendant impossible l'organisation du salon (catastrophes naturelles, grèves, pandémies, etc.).

En cas d'empêchement, l'Organisateur peut proposer un report dans un délai maximal de 12 mois.

Si l'Exposant refuse sans motif légitime (ex. : engagement contractuel préexistant), les sommes déjà versées sont conservées.

En cas d'annulation sans possibilité de report, un remboursement sera effectué, déduction faite de 30 % du montant payé, au titre des frais d'organisation engagés.

11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, notamment le RGPD. Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent à tout moment : d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation, d'un droit d'opposition, d'un droit à l'effacement de ces données

12. DROIT À L'IMAGE ET COMMUNICATION

L'Exposant et ses prestataires consentent à toutes les prises de vue sur la Manifestation et à l'utilisation de celles-ci de quelque forme que ce soit par l'Organisateur notamment au sein des publications commerciales. Par ailleurs, l'exposant s'interdit de faire usage, dans sa documentation, quelle qu'en soit la nature et quel qu'en soit le support, de la marque, du logo et des visuels identitaires de la Manifestation, sans y avoir été autorisé au préalable par l'Organisateur.

13. DROIT APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de différends, les parties s'engagent à avoir recours prioritairement à un règlement amiable. À défaut de règlement amiable, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.

*Date et signature, précédées de la mention
« Lu et approuvé »*

resah



Contacts

Isabelle PAULUS - 07 85 84 65 05

Bérengère CHEA - 07 87 20 67 35

Zoé GOURMELON - 06 02 16 93 48

evenement@resah.fr